2007-03841/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

LA MINISTRE DIANE LEMIEUX AUGMENTE LE SOUTIEN À LA CRÉATION

Québec, le 11 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, qui rendait publique ce soir la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle, a dévoilé une série de mesures visant à mieux appuyer la démarche des créateurs dans le domaine du cinéma, de la télévision et des arts médiatiques, ainsi qu'à inciter les entreprises de ce secteur à investir davantage à l'étape de la création. Ainsi, 4 M$ additionnels seront attribués aux individus et aux entreprises pour le développement de projets cinématographiques et télévisuels. De plus, la Politique prévoit une somme additionnelle de 700 000 $ pour l'aide aux projets dans le domaine des arts médiatiques et la création de bourses de carrière pour les artistes œuvrant dans le cinéma.

« Les créateurs et les créatrices sont l'énergie vitale de notre cinéma et de notre production audiovisuelle. Sans leur talent, leurs compétences artistiques, leur inventivité et leur imagination, il n'y a pas de fictions, pas de documentaires, pas de séries télévisées dignes d'intérêt. Si nous voulons favoriser l'émergence d'expressions artistiques originales, nous devons investir aux étapes de développement des projets », a déclaré Mme Lemieux.

Des mesures pour améliorer les conditions de pratique des créateurs et des créatrices

La Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle instaure trois mesures pour améliorer les conditions de pratique des créateurs et des créatrices : l'augmentation de l'aide financière accordée aux individus pour le développement des projets cinématographiques et télévisuels; la création de bourses de carrière pour les scénaristes et les réalisateurs; la bonification des sommes allouées aux arts médiatiques.

L'aide financière accordée aux individus pour le développement de projets par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) vise à appuyer plus particulièrement les scénaristes et les réalisateurs en leur permettant de jouir de meilleures conditions de travail, ainsi qu'à favoriser le développement d'œuvres de fiction, de documentaires et de films d'animation dont la scénarisation sera faite en français.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) bénéficiera également d'un budget additionnel pour appuyer les créateurs et les créatrices et pour accroître l'aide au développement d'œuvres de recherche ou d'œuvres à caractère expérimental dans le domaine des arts médiatiques.

De plus, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) créera des bourses de

carrière destinées aux scénaristes et aux réalisateurs pour soutenir la démarche, l'expérimentation, la recherche et le perfectionnement dans le domaine du cinéma.

Plus d'argent pour aider les entreprises à augmenter la qualité et la diversité des œuvres

Une nouvelle aide pour le développement de projets est instaurée à l'intention des entreprises qui veulent innover et explorer de nouvelles avenues susceptibles d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés local et international.

« Les mesures et les investissements que nous dévoilons aujourd'hui contribueront, j'en suis convaincue, à apporter une bouffée d'oxygène aux créatrices et aux créateurs québécois en arts cinématographiques, audiovisuels et médiatiques. Ainsi, le gouvernement du Québec affirme clairement sa détermination à améliorer les conditions de création de nos artistes, artisans et artisanes de ces secteurs et démontre que la culture compte, cette année encore, parmi les grandes priorités gouvernementales », a conclu Mme Lemieux.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007